



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 Mars à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, ~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, M GAUTHIER, M GAUTIER, ~~M DUBOIS~~, Mme JOUANNEAU -

Absents excusés :

M DUPUY (donne pouvoir à Mme GUILLAUMET), Mme FRANCAIS-

Absents :

M DUBOIS-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
24 Février 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09

N° 2025 – 07 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 27 Janvier 2025

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 27 Janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ **Adopte le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 27 Janvier 2025.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 Mars à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, ~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, M GAUTHIER, M GAUTIER, ~~M DUBOIS~~, Mme JOUANNEAU -

Absents excusés :

M DUPUY (donne pouvoir à Mme GUILLAUMET), Mme FRANCAIS-

Absents :

M DUBOIS-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
24 Février 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09

N° 2025 – 08 Objet : Convention de refacturation des énergies et des fluides concernant la cuisine centrale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le CCAS de LA SUZE SUR SARTHE et la Commune de LA SUZE SUR SARTHE ont regroupé la Résidence Autonomie et la cuisine centrale dans un ensemble immobilier situé 5 rue des Tanneurs à La Suze sur Sarthe.
Considérant que la Résidence Autonomie règle la totalité des factures d'eau, d'assainissement et de gaz liées au bâtiment situé 5 rue des Tanneurs.
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une convention avec la commune de LA SUZE SUR SARTHE afin de permettre à cette dernière d'acquitter les charges liées à la consommation d'eau, d'assainissement et de gaz de la cuisine centrale.
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve la convention de refacturation des énergies/fluides par la Résidence Autonomie à la Commune pour le fonctionnement de la Cuisine Centrale.
- Autorise Madame la Vice-Présidente à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES